

**ANNEXE 7 - DEMANDE DE CORRECTION - BARÈME MOUVEMENT 2024.**

*A renvoyer obligatoirement par mail à [j68d1@ac-strasbourg.fr](mailto:j68d1@ac-strasbourg.fr) avant le 12 mai (inclus).*

**ET joindre l'accusé de réception des vœux.**

**NOM – PRÉNOM :**

**Date de naissance :**

**Téléphone :**

**E-mail :**

**ATTENTION : le barème départemental peut varier selon les vœux émis**

**Les bonifications suivantes sont accordées sur tous les vœux :**

Ancienneté de fonction en tant qu'enseignante ou enseignant du 1<sup>er</sup> degré (et non l'ancienneté générale de service) ;  
Ancienneté sur poste pour une nomination à TD ou en REA (et non l'ancienneté dans l'école) ;  
Exercice en zone REP ou/et REP+ (au moins 5 ans au 31.08.2024) ;  
Exercice dans les circonscriptions de Saint-Louis et/ou Altkirch (au moins 3 ans au 31.08.2024) ;  
Fonctionnaire, conjointe ou conjoint, ou enfant en situation de handicap, ou enfant gravement malade.

**Les bonifications suivantes varient selon les vœux émis :**

Mesure de carte scolaire (100-200-300-500 points selon la circonscription demandée, voir 1000 points si fermeture d'école) ;  
Rapprochement de conjointe ou conjoint, ou autorité parentale conjointe ;  
Directrice ou directeur d'école faisant fonction (uniquement sur la direction d'école occupée en 2023-2024) ;  
Départ en stage CAPPEI (uniquement sur les postes spécialisés) ;  
Maintien sur poste ASH pour agent non spécialisé (uniquement sur le poste spécialisé occupé en 2023-2024) ;  
Caractère répété de la demande (uniquement sur le vœu n°1 effectué au mouvement 2023 ET si ce vœu n°1 était un vœu précis/école).

**Je demande la correction de mon barème s'agissant des éléments suivants et/sur les vœux suivants (joindre l'accusé de réception des vœux) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION POUR RÉPONSE**